

Module 4 – Questionnaire

1. Qui est généralement le point focal de la mission de l'ONU chargé d'aborder toutes les questions de protection de l'enfant?
 - a) Le Conseiller en genre
 - b) Le Directeur de l'appui à la mission
 - c) Le Commissaire de police
 - d) Le Conseiller en protection de l'enfance

2. Dans la liste ci-dessous, quel acteur n'est pas un acteur clé dans le cadre d'une mission de l'ONU?
 - a) La Section des droits de l'homme
 - b) Le Ministère des affaires sociales
 - c) La Section des affaires politiques
 - d) La Composante militaire

3. Les acteurs des systèmes nationaux de protection de l'enfance comprennent:
 - a) Les communautés locales
 - b) Les équipes du siège de l'ONU
 - c) L'Union Africaine

4. Lequel des acteurs étatiques identifiés ci-dessous fait partie du système de protection de l'enfance?
 - a) La Police nationale
 - b) Les travailleurs sociaux
 - c) Le Ministère de l'éducation
 - d) Les Infirmières
 - e) Le personnel militaire
 - f) Tout ce qui précède
 - g) Aucun des acteurs précités

5. En tant qu'agent de police de l'ONU, comment influenceriez-vous positivement la coordination entre les différents acteurs?
 - a) En mettant l'accent sur le développement de bonnes relations, en mettant de côté les préjugés, en jouant le rôle de conciliateur, en respectant les différences d'opinions et en proposant des solutions alternatives tout en gardant à l'esprit l'une des valeurs fondamentales des Nations Unies: le respect de la diversité.
 - b) En mettant l'accent sur les acteurs dignes de confiance et qui comprennent le travail et l'importance du rôle de la police des Nations Unies dans le système de protection de l'enfance.
 - c) En coordonnant principalement avec les acteurs de l'ONU qui sont régis par les mêmes normes et codes de conduite internationaux.